

COMMUNE DE JUMILHAC LE GRAND



Jumilhac
le Grand

JUMILHAC INFO

Bulletin Municipal - Janvier 2022

Mot du Maire – pages 1 à 3
Bilans et Informations – pages 4 à 14
Vie associative – pages 14 à 18
Agenda – page 19
Informations urgence – page 20

Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs,

Cette année encore, la situation sanitaire ne permet pas la présentation des vœux aux habitants en public. Aussi, le conseil municipal et moi même, vous souhaitons une belle année 2022, riche de partage, de réussite, de bonheur, et surtout, avec une excellente santé.

En espérant pouvoir retrouver les moments de convivialité et d'échanges en famille et entre amis, et avec les associations qui se trouvent toujours dans l'incertitude.

Merci à toutes celles qui ont persévéré, animé et organisé des manifestations en 2021.

Après une courte accalmie sur le plan sanitaire, les conditions se dégradent à nouveau depuis quelques mois. Aussi je recommande à toutes et à tous, la plus grande prudence et le respect des consignes, port du masque, lavage des mains, aération des locaux, pas de grands rassemblements, etc, etc,
Il appartient à chacun d'adopter un comportement citoyen et de préserver les autres.

L'effectif à l'école est constant, et le RPI comporte cinq classes, deux à saint Paul la Roche et trois à Jumilhac-le-Grand.

L'étude diagnostique sur la distribution d'eau potable se poursuit. La 1^o tranche est terminée. Les compteurs de sectorisation sont installés et la campagne de mesures est en cours. Le but étant d'établir un planning de travaux de réhabilitation des canalisations, afin de résorber les fuites et donc d'améliorer le rendement. C'est le bureau d'étude ADVICE qui réalise cette étude.

La Station d'épuration est terminée, et nous avons débuté l'étude pour la poursuite de la mise en séparatif des rues reliées à l'assainissement collectif, le chiffrage et la recherche de financements de cet important chantier.

Les travaux de la maison d'accueil sont terminés; la personne que nous avons retenue pour gérer cet équipement, ayant renoncé devant les retards pris par le chantier, nous sommes en recherche d'une famille afin d'assurer cette tâche. La maison peut accueillir trois personnes âgées ou handicapées, voire quatre, s'il y a un couple, en plus du logement de la famille (T4).

L'enfouissement des réseaux électriques et Télécom, dans le boulevard du Périgord est terminé. Celui des Croix Bancaud devrait être réalisé en 2022.

Les lampadaires des rues Eugène le Roy, Dr Garrigue, Boulevard Darnet, seront changés par des lampadaires plus économiques, en 2022.

L'ensemble de ces équipements permettra des économies d'énergie, et peut-être l'amélioration du classement « Villes et villages étoilés » (une étoile à ce jour).

Jumilhac a vu arriver des nouveaux habitants en 2020 et 2021.

Je leur souhaite la bienvenue dans notre commune, ainsi qu'une bonne installation et nous restons disponibles pour tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Je remercie tous les bénévoles et les associations, les professionnels qui animent et font vivre la commune par leurs activités et à tous ceux qui nous aident à avancer par leurs actions ou leurs encouragements.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Annick Maurussane
Maire de Jumilhac-le-Grand

Modification Conseil Municipal

Par un courrier en date du 06/12/2021, reçu en mairie le 07/12/2021, Michel Karp, a présenté sa démission du Conseil Municipal de Jumilhac-le-Grand et par voie de conséquence du Conseil Communautaire.

Le 03/12/2021, se tenait une séance de Conseil Municipal à Jumilhac-le-Grand, pour laquelle M. Michel Karp avait rédigé une procuration, étant absent à cette séance.

Dans une parution sur les réseaux sociaux, en date du 09/12/2021, des propos diffamatoires ont été publiés, précisant que lors de la réunion du 03/12/2021, cette démission n'avait pas été annoncée.



Et pour cause ! Puisqu'elle est intervenue après le 03/12 !

Je ne peux laisser se répandre de tels propos, sans rétablir la vérité.

Ludovic Chaminade remplace Michel Karp au Conseil Municipal et Pascal Cournarie au Conseil Communautaire.

Ludovic Chaminade

Un grand merci à Michel Karp pour ces 26 années au service de la commune et du canton, pour les projets et les actions menées pour Jumilhac et ses habitants. Humain, juste, entreprenant et audacieux, il a su défendre notre territoire avec conviction.

Annick Maurussane
Maire de Jumilhac-le-Grand

Nos Aînés

La situation sanitaire ne nous a pas permis d'organiser le repas des aînés en 2021.
Ce repas s'adresse aux personnes âgées d'au moins 70 ans à la date du repas.
Le conseil municipal a alors pris la décision d'offrir un colis à ces personnes.
Réalisés entièrement avec des produits locaux, ces colis ont été distribués à domicile par les élus.
Souhaitons que le repas 2022 puisse avoir lieu !



Bienvenues aux nouveaux agents !

Services techniques :

* Hervé Jarry, arrivé au service de la commune en 2002 a bénéficié d'une mutation et a rejoint le LEPA de La Faye à Saint Yrieix la Perche.

Merci à lui pour ces années passées à Jumilhac, et nous lui souhaitons une belle réussite pour la suite de sa carrière professionnelle.

Après la publication d'une offre d'emploi, c'est Eric Baudribos qui a été recruté à la date du 15/11/2021 pour lui succéder.

Nous lui souhaitons la bienvenue parmi l'équipe des agents techniques.

* Le jeune Hugo Mignot, bénéficiant d'un contrat « Parcours Emploi Compétence » a rejoint l'équipe municipale le 06/12/2021, pour un premier contrat d'une durée d'un an, à raison de 30 heures par semaine.

Ce contrat lui permet une entrée dans la vie active et lui apportera de la confiance en lui et une expérience, bénéfique j'espère.

Nous lui souhaitons la bienvenue et l'encourageons à persévérer dans cette voie.

* La situation sanitaire en 2020-2021, nous a obligés à faire deux services pour le repas à la cantine, ce qui entraîne un besoin de surveillance supplémentaire pendant l'interclasse. Organisation qui se poursuit depuis septembre 2021. Cette tâche a été confiée à Mme Cécile Autier.

* Sandrine Massin, recrutée en mars 2021, pour le remplacement de Mme Nicole Laurent, fait actuellement fonction d'ATSEM à la maternelle, et assure aussi le nettoyage de la classe de maternelle.

Toutes les autres tâches d'entretien des locaux (ménage) sont assurées par Mme Corinne Lagorce.

Informations et Bilans

Scolaire - Enfance - Jeunesse

Le 2 septembre 2021, 103 élèves ont rejoint les bancs de l'école sur le RPI Jumilhac-le-Grand - Saint Paul la Roche.

La répartition est la suivante :

63 élèves à l'école Jean de la Fontaine à Jumilhac-le-Grand et 40 élèves à Saint Paul la Roche.

A Jumilhac-le-Grand les élèves ont été accueillis par Mme Dardillac la directrice et un café de bienvenue a été offert par la municipalité.



Le 17 décembre 2021, comme chaque année le père Noël s'est arrêté à l'école de Jumilhac, petits et grands ont reçu des cadeaux, un repas de Noël a été servi à la salle de la Pépite suivi d'un spectacle offert par l'AIPE, merci à l'association !

Voirie

Travaux ENEDIS

Actuellement ENEDIS réalise des travaux de modernisation de son réseau sur notre commune pour faire face à la demande croissante d'électricité :

- La pose de transformateurs cabine basse avec augmentation de puissance en remplacement des transformateurs hauts de poteau,
- L'enfouissement des réseaux HTA (Haute Tension Aérienne 20 000 volts) et BT (Basse Tension) sur les secteurs de Feyte, Ecole de Puygers, la Joubertie, Bourdoux.

Ces travaux permettront d'éviter en grande partie les coupures et microcoupures d'électricité.



Ci-dessus : APRES travaux – transformateur cabine basse

A gauche : AVANT travaux – transformateur sur poteau

Travaux de Voirie

Depuis le mois de juillet, l'entreprise COVED de Panazol réalise le nettoyage de nos rues avec une balayeuse aspirante.

Un passage le premier mercredi de chaque mois permet en plus de la propreté, moins de sable et de gravier dans les pompes de la station d'épuration.

Le coût pour la commune est de 450 € HT par mois.

Eau et Assainissement

L'efficacité de l'étude sur le réseau d'eau et la mise en place de compteurs sectoriels se font sentir et le rendement est passé de 60 % à 73 % !

Petit rappel concernant la station d'épuration : **NE JETEZ PAS LES LINGETTES DANS LES TOILETTES.** OUI il est marqué **BIO DEGRADABLE** sur l'emballage. Cela ne veut pas dire qu'elles fondent instantanément en tirant la chasse d'eau. **Leur destination est la poubelle des déchets ultimes : les sacs noirs.**

Traitement des déchets

Les syndicats de traitement des ordures de la Dordogne SMCTOM (Syndicat Mixte de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères) vont adhérer, à la demande du préfet, à un seul organisme : le **SMD3** (Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne).

Il sera mis en place sur le territoire de la Communauté de Communes Périgord-Limousin, une redevance incitative en lieu et place de la taxe ordures ménagères notifiée sur l'avis d'imposition foncier bâti.

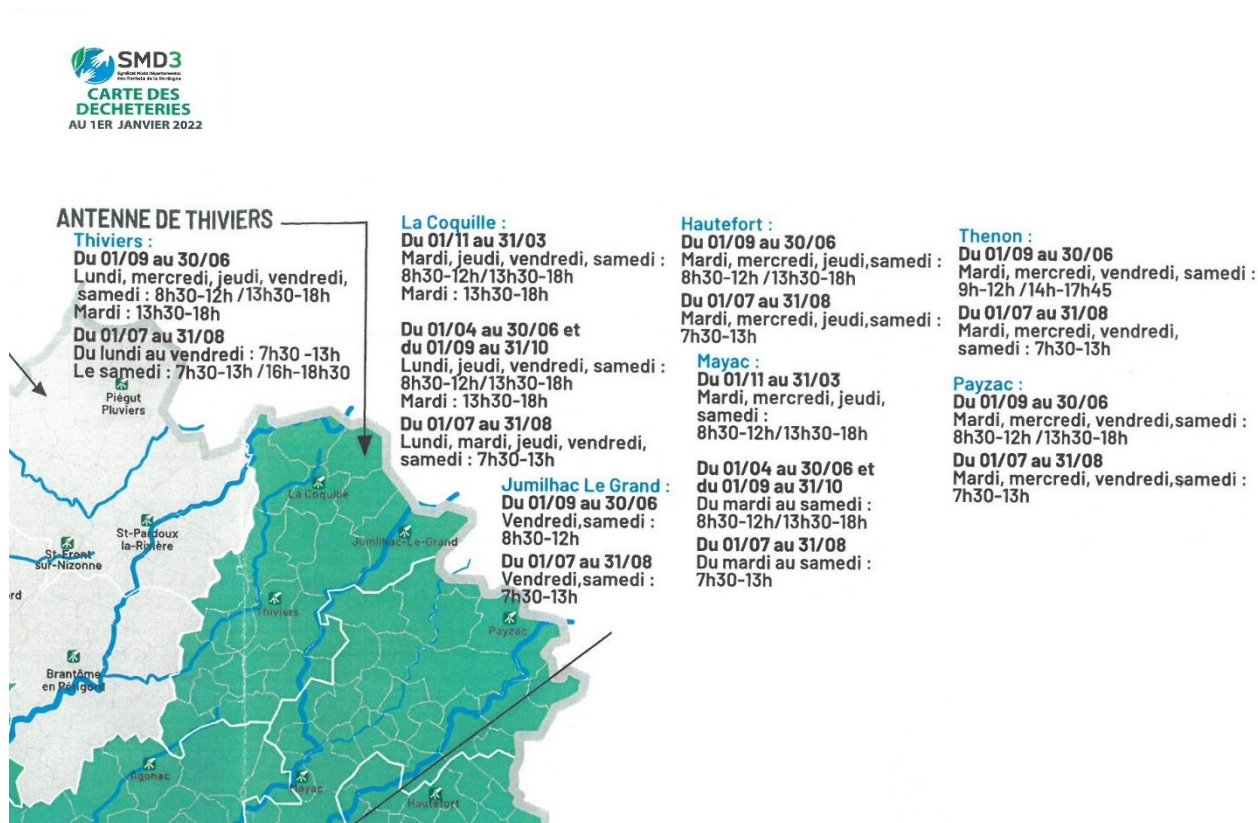
Le but est de mieux trier et traiter les ordures ultimes.

Vous trouvez plus d'explications sur le fonctionnement et l'importance de ce système sur le site internet <https://smd3.fr/quest-ce-que-la-redevance-incitative/>

Voici les horaires d'ouverture de la déchèterie de Jumilhac à partir du 1^{er} janvier 2022 :

du 01/09 au 30/06 : vendredi et samedi 8h30-12h

du 01/07 au 31/08 : vendredi et samedi 7h30-13h



QU'EST-CE QUE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

La redevance incitative est la contribution demandée à l'utilisateur pour utiliser le service public des déchets.

Ce n'est pas un nouvel impôt, elle vient remplacer l'actuelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), impôt local uniquement basé sur la valeur locative du logement.

La redevance incitative sera plus juste que la taxe actuelle puisque la facturation sera en lien avec la production réelle de déchets des usagers.

La redevance incitative harmonise les tarifs à l'échelle du département.



AVEC LA REDEVANCE INCITATIVE

Seules les ordures ménagères (sacs noirs) seront comptabilisées.

Tous les producteurs de déchets seront facturés : les foyers (propriétaires occupants, locataires, résidences principales et secondaires), entreprises, collectivités, associations.

La TEOM sera supprimée.

POURQUOI METTRE EN PLACE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

Pour :

- répondre aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique d'ici 2025 :
- réduire de 50 % la quantité des ordures ménagères enfouies
- augmenter de 30 % le recyclage
- réduire de 10 % l'ensemble de nos déchets
- valoriser les biodéchets et éviter le gaspillage alimentaire
- Appliquer un système de facturation plus juste et équitable
- Maîtriser les coûts de la gestion des déchets et la facture des usagers

QUE FINANCE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

La redevance incitative sert à financer l'ensemble du service de gestion des déchets : la collecte, les déchèteries, le traitement, le développement de nouvelles filières

QUI A DÉCIDÉ DE SA MISE EN PLACE ?

L'ensemble des structures gestionnaires des déchets du département de la Dordogne a acté le principe de mise en place de la redevance incitative fin 2018.



SMD3
Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne



LE CONTENU D'UN SAC NOIR PÉRIGOURDIN EN 2017



À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

Elle se fait progressivement sur tout le département de la Dordogne en 3 ans pour chaque zone géographique.

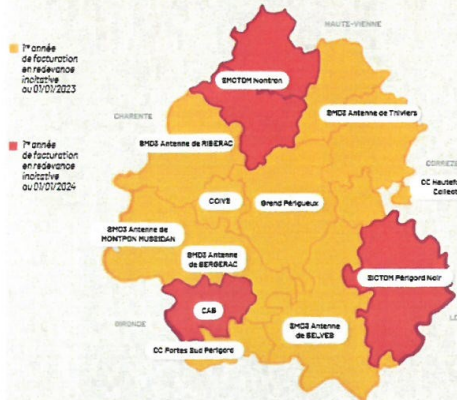
PHASE 1 MISE EN PLACE TECHNIQUE :

Déploiement des équipements et enquête usagers.

PHASE 2 ANNÉE PÉDAGOGIQUE :

Utilisation du système de collecte et paiement de la TEOM avec envoi d'une facture qui ne sera pas payée.

PHASE 3 PREMIÈRE ANNÉE DE FACTURATION RÉELLE EN REDEVANCE INCITATIVE.



LES ÉTAPES DE LA MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE INCITATIVE

POUR LES USAGERS

ÉTAPE 1 : L'IDENTIFICATION

Chaque usager enregistré dans la base de données est doté d'une carte pour la collecte en point d'apport volontaire. Il est souhaitable de s'enregistrer rapidement auprès du SMD3 afin d'être équipé dans les temps.



ÉTAPE 2 : LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

En appliquant sa carte 3 secondes sur le lecteur positionné sur le conteneur, l'utilisateur ouvre le tambour pour y déposer son sac d'ordures ménagères. L'ouverture est alors transmise et enregistrée sur sa fiche.

ÉTAPE 3 : LA FACTURATION

L'utilisateur reçoit à son domicile une facturation correspondant à la part fixe (abonnement + forfait) et à la part variable éventuelle. Le paiement se fait auprès du trésor public qui collecte les fonds pour le SMD3 ou la collectivité en charge de la collecte sur la commune.



UNE ANNÉE PÉDAGOGIQUE DE TRANSITION : Une **facture pédagogique**, qui ne sera pas à payer, sera adressée avant l'envoi de la première facture réelle début 2022. Elle indiquera aux usagers le montant qu'ils auraient dû payer à l'issue des premiers mois de fonctionnement du nouveau système pour leur permettre d'adapter éventuellement leurs comportements afin de maîtriser leur facture. Durant cette période, la TEOM sera toujours en vigueur.



Exemple d'une station complète de bornes aériennes permettant le dépôt de 4 flux de déchets : les ordures ménagères, les recyclables, le carton, et le verre.

- Toutes les bornes du département sont accessibles 24h/24
- Seules les ordures ménagères (sacs noirs) sont comptabilisées au volume à l'ouverture de la borne
- La borne dédiée aux sacs noirs est la seule qui s'ouvre grâce à la carte usagers, les autres bornes (recyclables, verres, cartons) sont en libre accès
- Les emballages et papiers sont à déposer en vrac dans la borne jaune

TENDANCES TARIFAIRES ACTUALISÉES (SEPTEMBRE 2021)

A l'issue de la première année pédagogique, la grille tarifaire départementale sera adoptée, puis revue annuellement par délibération.

Voici une tendance pour les foyers les plus présents sur le territoire.

LE CALCUL POUR LES PARTICULIERS

1 PART
FIXE

un abonnement annuel au service (comme pour l'eau, l'électricité, etc.)
+ un forfait de base qui comprend le nombre d'ouvertures de bornes ordures ménagères déterminé par la composition du foyer



1 PART
VARIABLE

pour les ouvertures de bornes supplémentaires au delà du forfait

COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE Libre accès, 24h/24				
Part fixe			Part variable	
Composition du foyer	Abonnement*	Forfait**	Total	
1 à 2 personnes	Entre 80 € et 100 €	24 ouvertures / an 65 €	Entre 145 € et 165 € / an	1 ouverture supplémentaire = 4,5 ct / litre soit autour de 2,70 €
3 à 4 personnes		48 ouvertures / an 130 €	Entre 210 € et 230 € / an	
5 personnes et plus		72 ouvertures / an 195 €	Entre 275 € et 295 € / an	

* L'abonnement finance l'ensemble du service public des déchets : les déchèteries, la collecte et le traitement de tous les déchets (verre, textile, emballages, etc.), le développement de nouvelles filières de recyclage, etc.

** Le forfait et la part variable prennent uniquement en compte la production d'ordures ménagères (sacs noirs).

2 sacs de 30 litres d'ordures ménagères peuvent être déposés à chaque ouverture.

PROFESSIONNELS

Vous êtes un professionnel, le représentant d'une collectivité ou d'une association, quel que soit le volume de déchets produits, il est indispensable d'être identifié auprès du SMD3. Pour découvrir les solutions proposées et le système tarifaire, rendez-vous sur smd3.fr rubrique Pros et Collectivités.

UN SERVICE
POUR VOUS
ACCOMPAGNER

Le Service Usagers du SMD3 est votre interlocuteur privilégié pour :

- vous enregistrer en tant qu'utilisateur
- vous accompagner
- informer d'un changement (déménagement, personnes composant le foyer, etc.)
- signaler un matériel défectueux (points d'apport volontaire détériorés, cartes défectueuses, etc.)
- obtenir des explications relatives à la facturation, à la réduction des déchets, etc.
- répondre à toutes les questions pratiques



09 71 00 84 24
(appel non surtaxé)

service.usagers@smd3.fr

du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 17 h 30
et le samedi de 9 h à 12 h 30

smd3.fr



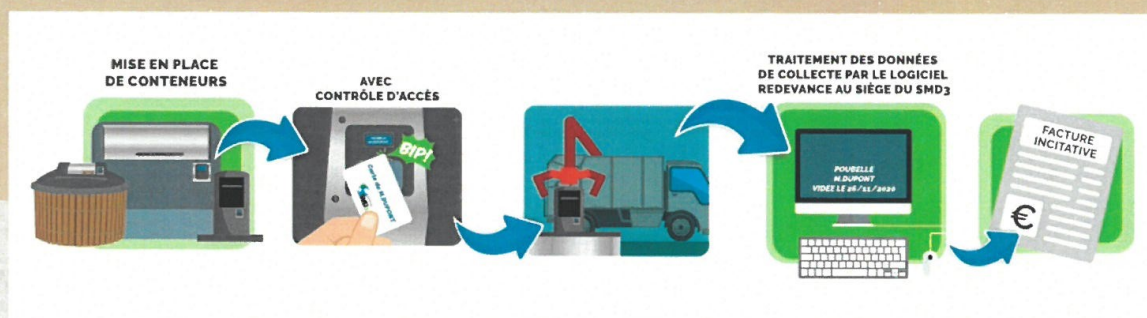
Particuliers, professionnels, associations, collectivités ... Tous les producteurs de déchets doivent s'enregistrer auprès du SMD3 pour continuer à bénéficier du service public !

Pourquoi faut-il s'enregistrer ?

- Pour obtenir la carte qui permet :
 - De déposer ses Ordures Ménagères (sacs noirs) dans toutes les bornes du département équipées de contrôles d'accès
 - D'accéder à toutes les déchèteries du département
- Pour appliquer le forfait adapté à votre foyer et éviter une éventuelle facturation du forfait maximum

Comment s'enregistrer ?

- En appelant le Service Usagers du SMD3 au 09 71 00 84 24
- En remplissant le formulaire en ligne sur smd3.fr
- Par retour du formulaire papier et de l'enveloppe T remis en boîte aux lettres



**UN SERVICE
POUR VOUS
ACCOMPAGNER**

Le Service Usagers du SMD3 est votre interlocuteur privilégié pour :

- Vous enregistrer en tant qu'utilisateur
- Informer d'un changement : déménagement, personnes composant le foyer, etc.
- Signaler un problème : carte perdue ou défectueuse, dépôt sauvage, points d'apports volontaires détériorés, etc.
- Obtenir des explications relatives à la facturation, à la réduction des déchets, etc.
- Répondre à toutes les questions pratiques



09 71 00 84 24
(appel non surtaxé)

service.usagers@smd3.fr

du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 17 h 30
et le samedi de 9 h à 12 h 30

smd3.fr



SMD3

Syndicat Mixte Départemental
des Déchets de la Dordogne

LA REDEVANCE INCITATIVE POUR LES PROFESSIONNELS

QU'EST-CE QUE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

La redevance incitative est la contribution demandée à l'usager pour utiliser le service public des déchets.

Ce n'est pas un nouvel impôt, elle vient remplacer l'actuelle taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), et la Redevance Spéciale.

La redevance incitative sera plus juste que la taxe actuelle puisque la facturation sera en lien avec la production réelle de déchets des usagers.

La redevance incitative harmonise les tarifs à l'échelle du département.

POURQUOI METTRE EN PLACE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

- Pour :
- répondre aux objectifs fixés par la loi de transition énergétique d'ici 2025 :
 - réduire de 50 % la quantité des ordures ménagères enfouies
 - augmenter de 30 % le recyclage
 - réduire de 10 % l'ensemble de nos déchets
 - valoriser les biodéchets et éviter le gaspillage alimentaire
 - Appliquer un système de facturation plus juste et équitable
 - Maîtriser les coûts de la gestion des déchets et la facture des usagers

QUE FINANCE LA REDEVANCE INCITATIVE ?

La redevance incitative sert à financer l'ensemble du service de gestion des déchets : la collecte, les déchèteries, le traitement, le développement de nouvelles filières de recyclage.

LES ÉTAPES DE MISE EN PLACE

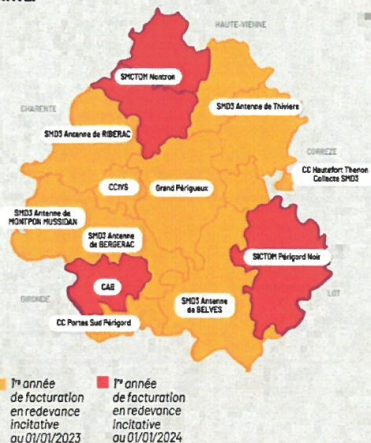
À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

Elle se fait progressivement sur tout le département de la Dordogne en 3 ans pour chaque zone géographique.

PHASE 1 MISE EN PLACE TECHNIQUE : Déploiement des équipements et enquête usagers.

PHASE 2 ANNÉE PÉDAGOGIQUE : Utilisation du système de collecte et paiement de la TEOM avec envoi d'une facture « blanche » qui ne sera pas à payer.

PHASE 3 PREMIÈRE ANNÉE DE FACTURATION RÉELLE EN REDEVANCE INCITATIVE.



POUR TOUS LES PROFESSIONNELS

Tous les producteurs de déchets sont concernés et doivent s'enregistrer auprès du SMD3 : sociétés, entrepreneurs individuels, artisans, commerçants, agriculteurs, collectivités, associations... Comme pour les particuliers, seule la production d'ordures ménagères (sacs noirs) est comptabilisée au volume. La TEOM et la Redevance Spéciale seront supprimées et remplacées par la Redevance Incitative.

Petits producteurs

(ordures ménagères < à 360 L par semaine)

Utilisation des bornes publiques dans les mêmes conditions que les particuliers avec la carte « professionnel » obtenue après enregistrement auprès du SMD3.

Facturation : abonnement au service d'environ 80 €/an + coûts des déchets apportés de 2,70 € à chaque ouverture de borne qui permet d'introduire 60 L de déchets ménagers (idéalement 2 sacs de 30 L).

Tarif au litre = 0,045 €

Gros producteurs

Suivant la quantité produite, possibilité d'utiliser les bornes publiques ou de louer des bornes individuelles.

Facturation : abonnement au service entre 150 € et 230 € + coûts des déchets apportés (entre 0,03 €/L et 0,045 €/L) + location de la borne ordures ménagères (différents volumes).

Rencontre : un responsable de secteur dédié aux professionnels est disponible sur rendez-vous pour étudier les possibilités techniques et vous présenter la gamme de bornes permettant de répondre à tous les besoins.

Pour tous



Une carte est remise à chaque professionnel inscrit dans le fichier du SMD3, permettant d'accéder à toutes les bornes du département ainsi qu'en déchèterie. Cette carte est indispensable et nominative.

Les conditions d'accès en déchèterie pour les professionnels et la grille tarifaire sont disponibles sur smd3.fr

Une équipe d'animateurs est présente sur l'ensemble du département pour accompagner les professionnels qui souhaiteraient mettre en place des solutions de tri, de compostage, des visites de sites et des animations pour leurs équipes.

Contactez le Service Usagers du SMD3 !



09 71 00 84 24 (appel non surtaxé)

service.usagers@smd3.fr

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 et le samedi de 9 h à 12 h 30

smd3.fr

Adressage

L'adressage consiste à assigner des adresses permettant la localisation d'habitations ou de locaux en nommant des voies et en attribuant des numéros aux bâtiments que celle-ci dessert.

Une donnée utilisée au quotidien par les citoyens et par de nombreux opérateurs publics ou privés (La Poste...).

Grâce à la mise en place d'un adressage de qualité sur notre territoire, nous espérons favoriser :

- La rapidité d'intervention des services d'Urgence
- Efficacité de l'acheminement du courrier, des colis
- Optimisation des services tels que la collecte des déchets, services à la personne ou les déploiements de réseaux (Eau, télécoms, fibre...)
- Navigation par la généralisation de l'usage des GPS par les particuliers sur les terminaux multiples
- Services des impôts.

Après de nombreuses réunions, le travail de dénomination des voies et numérotation des habitations est enfin terminé et validé par l'ATD (Agence Technique Départementale).

Il doit être approuvé lors de la prochaine séance de conseil municipal.

Nous allons passer à la commande des panneaux et des plaques de numéros pour les habitations.

Je pensais pouvoir présenter ce travail au cours d'une réunion publique. Encore une fois, cette idée semble fortement remise en cause par les conditions sanitaires actuelles.

Tourisme

Label Petites Cités de Caractère



Afin de valoriser notre commune, nous avons engagé nos premiers pas sur le chemin d'obtention du label « Petites Cités de Caractère » pour Jumilhac le Grand. Avec ce label de qualité, notre village gagnera en visibilité grâce à la promotion de son site et la mise en valeur de son patrimoine rural.

Nous avons présenté notre dossier au comité d'éligibilité le 26 mai 2021. Le 30 juin le comité nous a informé que Jumilhac est à moitié recevable sur l'aspect cité et l'habitat homogène et n'est donc pas prête à devenir homologable/homologuée. Ils nous donnent 3 ans pour améliorer le dossier, ce que nous envisageons de faire.

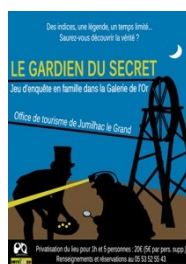
Vous êtes intéressé ? Suivez la progression de ce projet dans le bulletin Jumilhac Info.

Office de Tourisme Périgord-Limousin



Un très bel été à Jumilhac avec l'accueil de nombreux visiteurs et un véritable succès pour notre nouveau jeu « le Gardien du Secret » qui a accueilli plus de 100 équipes soit plus de 400 personnes à la Galerie de l'Or ! Nous invitons la population locale à venir le tester en famille ou entre amis.

L'Office de tourisme c'est aussi une mine d'informations et un panel de produits locaux, idéal pour faire de petits cadeaux.



Osez franchir la porte, nous vous accueillerons avec plaisir !



Office de Tourisme Périgord-Limousin - Bureau de Jumilhac-le-Grand
Place du Château
24630 Jumilhac-le-Grand
05 53 52 55 43
bit.jumilhac@perigord-limousin.fr
www.perigord-limousin-tourisme.com

En juillet et août du lundi au samedi : 9h30-13h / 14h-18h - le

dimanche : 9h30-13h

D'avril à juin et septembre/octobre : du lundi au vendredi : 9h30-12h30 / 14h-17h30

Fermé du 6 novembre 2021 au 4 avril 2022

Marchés d'été

Cette année encore, malgré les aléas dus à la COVID (gestes barrière, affluence moindre des touristes étrangers) cette manifestation fut globalement une réussite - grâce aux exposants et à vous Jumilhacois !

Je vous rappelle que nous pouvons retrouver nos producteurs locaux tous les mercredis matin sur la place du château.

Un grand merci à tous !

Embellissement - Fleurissement

Après presque deux années de mise en sommeil dû au contexte sanitaire, nous voulons remettre notre groupe en action ! Notre action est nécessaire pour l'image de notre commune et de plus nécessaire pour notre candidature au label Petites Cités de Caractère.

Ainsi nous inviterons dès que possible les anciens membres et les futures personnes intéressées afin de mettre en place notre action !

Nous souhaitons renouveler le concours des maisons fleuries ainsi que travailler sur quelques embellissements dans le village.

En espérant de se retrouver nombreux, merci de bien vouloir vous intéresser à notre projet. A bientôt !

Communication

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le nouveau site internet de la commune est en ligne, assorti d'un nouveau logo pour Jumilhac-le-Grand. Vous y trouverez des renseignements utiles afin de mieux connaître la commune, son fonctionnement et son environnement.

Grâce aux liens vers les services partenaires, vous aurez accès à des imprimés utiles pour vos démarches administratives.

Il se peut que vous releviez des informations incomplètes ou erronées. Nous vous remercions de nous en faire part. Bonne navigation !

PLUI – Plan Local d’Urbanisme Intercommunal



Qu’est-ce que le PLUI ?

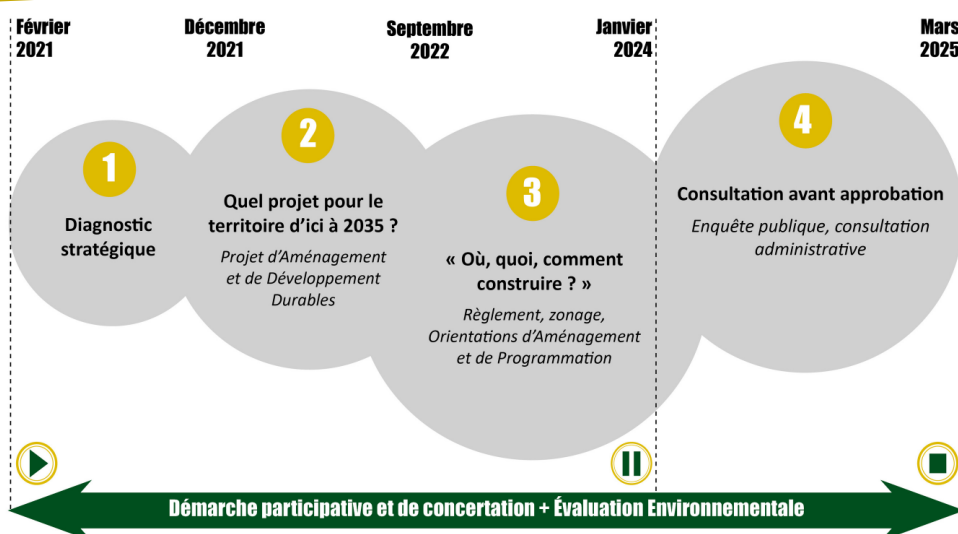
La Communauté de communes Périgord-Limousin a lancé l’élaboration de son Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUI) en début d’année 2021. Cela suppose de **s’interroger sur le développement du territoire d’ici à 2035**.

En plus d’être un document réglementaire qui définira les règles d’occupation des sols (zones constructibles à vocation d’habitat, d’économie, de tourisme, les zones agricoles, naturelles et forestières...), **le PLUI veille à mettre en place des leviers de redynamisation du territoire**.

Envisager l’aménagement du territoire à l’échelle intercommunale est pertinent dès lors que la vie locale s’exerce en dehors des simples limites communales (activités commerciales et économiques, récréatives, culturelles, emplois, scolarité...)

Une fois approuvé en 2025, le PLUI viendra remplacer les documents d’urbanisme communaux actuels en un document unique, afin de garantir une politique d’aménagement du territoire globale et cohérente.

Les étapes du PLUI



Comment y participer ?

- **Registre PLUI** : pour noter vos observations et suggestions dans chaque mairie et au siège de la Communauté de Communes
- **Adresse mail spécifique** : plui@perigord-limousin.fr
- **Réunions publiques** à chaque étape de l’élaboration du PLUI pour rendre compte et échanger au fur et à mesure
- **Ateliers thématiques** et/ou par secteur pour co-construire le document
- **Soirées-débat** pour aborder des sujets de société à intégrer au PLUI
- **Site internet** : www.perigord-limousin.fr / Retrouvez toutes les actualités du PLUI rubrique « Projets et Réalisations »

+ d’infos

Communauté de communes Périgord-Limousin
3 place de la République / 24800 THIVIERS
Karine Pouyadou / 06 30 55 42 99 / plui@perigord-limousin.fr
www.perigord-limousin.fr (Rubrique Projets et Réalisations)

Parc naturel régional Périgord Limousin

Une marque pour des acteurs engagés



La Marque Valeurs Parc naturel régional est une marque nationale, propriété de l'État, que l'on retrouve dans 56 parcs naturels régionaux. Elle valorise les entreprises investies pour le respect de la nature, l'épanouissement de l'Homme et pour une économie locale plus responsable et solidaire.

Adhérer à la Marque permet aux bénéficiaires d'intégrer un réseau d'acteurs économiques engagés dans une démarche de progrès, de partager des expériences et de bénéficier d'un accompagnement technique du Parc. Promue localement comme nationalement, elle leur attribue une véritable valeur ajoutée en termes d'image et leur permet de toucher des publics de plus en plus sensibles aux enjeux du développement durable.

Pour le consommateur, la Marque présente de réels bénéfices et avantages : porteuse de sens d'humanité, de respect des valeurs des parcs ou encore de traçabilité liée à des filières de proximité... En privilégiant ces entreprises, le consommateur participe activement à la vie du territoire et à la garantie de rencontrer les acteurs locaux qui partagent ses valeurs.

Depuis 2016, le Parc naturel régional Périgord-Limousin accompagne les hébergeurs touristiques volontaires qui souhaitent entreprendre une démarche de progrès en matière de développement durable et qualifier leur activité à travers la **Marque Valeurs Parc naturel régional**.

Vous souhaitez un accompagnement personnalisé et rejoindre le réseau des hébergeurs touristiques du Parc ?
Contactez Pauline Guillot, chargée de mission tourisme : p.guillot@pnrpl.com / 05 53 55 36 00

Comment mêler santé, sécurité, biodiversité et éclairage ?

Le Parc naturel régional Périgord-Limousin possède encore une nuit de qualité en comparaison de certains territoires plus urbains, mais cette qualité est mitée par un habitat dispersé et des usages inadaptés de l'éclairage, notamment en ce qui concerne l'éclairage public, on parle alors de pollution lumineuse.

Au départ prévu pour diminuer l'insécurité nocturne, l'éclairage public est aujourd'hui au cœur des enjeux environnementaux. La pollution lumineuse, bien que largement ignorée, nous empêche de voir les étoiles mais pas que ! Aujourd'hui on sait qu'elle porte aussi préjudice à la santé et à la biodiversité : pour vivre on a tous besoin de la nuit (noire !).



Pour réduire la pollution lumineuse, plusieurs solutions : éteindre l'éclairage une partie de la nuit, abaisser la puissance de l'éclairage, ou rénover les luminaires pour éviter qu'ils éclairent le ciel.

Et la sécurité dans tout ça ? L'absence de lumière n'engendre pas de hausse des délits ni des incivilités. Au contraire, elle invite les automobilistes à davantage de prudence, limite les rassemblements tardifs et n'a pas d'impact sur les cambrioleurs qui agissent majoritairement en journée.

Ainsi, depuis plusieurs années, le Parc travaille, en partenariat avec les Parcs de Millevaches en Limousin et Landes de Gascogne, à une candidature au label Réserve Internationale de Ciel Étoilé. Cette reconnaissance mondiale récompense des qualités de ciel exceptionnelles.

Dans cette dynamique, les élus de Jumilhac-le-Grand ont été sensibilisés à la gestion de l'éclairage public lors d'une réunion organisée en partenariat avec la communauté de Communes. La commune s'est également engagée avec le Syndicat d'énergie de Dordogne (SDE24) à renouveler des lampadaires vétustes.

Vous souhaitez en savoir plus sur la nuit ? Un podcast et un guide sont en téléchargement libre sur le site du Parc : <http://www.pnr-perigord-limousin.fr/>

Don du Sang

Au nom de l'« **Association pour le Don de Sang Bénévole en Pays de JUMILHAC** », je souhaite tous mes vœux pour 2022 à tous les habitants de la communauté de communes. Nous espérons que la santé sera au rendez-vous pour le plus grand nombre. Malheureusement, nous savons tous qu'il y aura toujours de nombreuses personnes qui auront besoin de sang que ce soit suite à une maladie ou à un accident.

Les donneurs ont toujours répondu présents pour permettre à l'EFS de satisfaire aux besoins en produits sanguins des hôpitaux, malgré la crise sanitaire que nous traversons.

En 2021, 236 dons ont été effectués lors des collectes à La Coquille, avec la venue de 11 nouveaux donneurs. Il est important que la relève se fasse afin de remplacer les personnes qui ont atteint l'âge limite de 70 ans.

Le don de sang : un cadeau précieux qui rend heureux

En offrant 45 minutes de leur temps, dont seulement une dizaine pour l'étape de prélèvement, les donneurs de sang font un geste essentiel et généreux, un cadeau qui sauve des vies.

En ce début d'année, prenons de bonnes résolutions. Pourquoi ne pas offrir un peu de son sang pour sauver des vies, ce cadeau est gratuit. Le sang est un liquide précieux qui permet la VIE

L'EFS rappelle que 10000 dons sont nécessaires chaque jour. Si le sang offert se reconstitue rapidement chez le donneur, les globules rouges ne se conservent que 42 jours une fois prélevés et les plaquettes seulement 120 heures.

Pour plus d'informations : dondusang.net

N'attendons pas une catastrophe, prenons le temps de faire un don maintenant et régulièrement. Prendre rendez-vous sur

<https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr> ou 05 53 45 52 40

Conditions pour donner son sang :

- Etre âgé de 18 à 70 ans et peser au moins 50 kg
- Ne pas venir à jeun pour donner son sang
- Se munir d'une pièce d'identité pour un premier don
- Tous les groupes sanguins sont recherchés



Prochaines collectes 2022

Lundi 4 avril 2022 de 15h30 à 18h30 à l'espace culturel de La Coquille

Lundi 8 août 2022 de 15h30 à 18h30 à l'espace culturel de La Coquille

Lundi 7 novembre 2022 de 15h30 à 18h30 à l'espace culturel de La Coquille

Pour contacter l'association : 06 14 67 15 29 (Mme Boyer)

Vie Associative

Union Sportive Jumilhacoise (USJ)

Après des mois d'arrêt et deux saisons tronquées en raison du Covid, le football a repris ses droits et nous espérons tous que cela dure.

L'équipe seniors est, à la trêve hivernale, première ex-aequo de sa poule de championnat. Les jeunes ont également repris, toujours au sein du groupement Foothislecote (Jumilhac, Corgnac, Sarrazac, Thiviers, St Jean de Côte et Nord Dordogne).

Néanmoins, la pandémie a fortement entamé les effectifs. Le club est donc à la recherche de joueurs (seniors et jeunes) ainsi que de dirigeants de tous âges pour nous rejoindre au sein d'une structure où la bonne humeur et la convivialité sont les maîtres-mots. N'hésitez pas à nous contacter pour cela.



Renseignements : Jérôme ARNAUD 06 41 68 46 91

Association Jumilhac Histoire et Patrimoine

L'association a repris ses activités en juillet avec l'ouverture de l'église. Cet été nous avons accueilli environ 1000 visiteurs, et 160 pendant les journées du patrimoine malgré le mauvais temps, et le passe sanitaire. Les membres de l'association remercient les personnes qui les ont aidées en assurant le contrôle du passe.

Pour l'année qui vient nous finirons le travail commencé sur les villages du Bost et de Combeyrol (travail interrompu par le Covid) et nous poursuivrons avec l'étude des villages de Bourdoux et Chaluset. Si vous possédez des souvenirs, photos, documents concernant ces villages et que vous acceptiez de les partager vous pouvez nous contacter en laissant un message soit à Monique Ortega 05 53 62 86 28 (répondeur) soit jhp24630@gmail.com. Les documents seront scannés et rendus à leur propriétaire.

Unissons nos aiguilles

Le CLUB Unissons nos Aiguilles vous souhaite une heureuse année 2022 et surtout une bonne santé à toutes et tous.

Grace à votre participation à tricoter des carrés pour la création d'un plaid vous avez permis au club de remettre un chèque de 100 euros pour "Octobre rose " et nous vous en remercions.



Pour cette année si Mr Covid daigne nous laisser tranquille nous organiserons : le samedi 10 juin 2022 la Journée mondiale du tricot et le dimanche 8 octobre le salon des loisirs créatifs. Si vous voulez venir vous initier au tricot, crochet, broderie, ou confectionner un ouvrage nous vous attendons les mardis de 14h30 à 17h30 à la Maison des Associations.

A bientôt

Renseignements : Mme Lecharpentier : 07 61 50 96 02
Mme Marsias : 05 53 55 30 45

Association Fils et Cordes

La vie a repris à la rentrée de septembre après des mois de mise en sommeil forcé !

L'association a tenu son assemblée générale lundi 4 octobre dernier. Les activités sont presque toutes reparties :

- Le club de patchwork tous les samedis à la maison des associations de 14 h à 17 h
- Le club photo les 2^e lundi du mois à la maison des associations de 20 h à 22 h
- Le yoga à la salle de la poste le mardi après midi à 15 h.

Le marché de Noël a été organisé sur la place du château (c'était une première ...) le samedi 11 décembre : une bonne vingtaine d'exposants, des visiteurs assez peu nombreux mais une météo bien clémente après des jours froids et pluvieux et ceci dans une bonne ambiance. Les animations pour les enfants ne manquaient pas : photos avec le père Noël, tombola gratuite, promenade en calèche (un grand merci à l'association des attelages !), atelier de fabrication d'objets décoratifs. Nous tirons de cette manifestation un bilan globalement satisfaisant et espérons pouvoir la renouveler l'an prochain.



De nombreux projets sont programmés, pour peu que les restrictions liées à la crise sanitaire ne nous en empêchent. Il en est un qui devrait voir sa concrétisation dans la ***période estivale : une expo photo en extérieur*** (place du château et alentours). Un club de modélisme avec pour objectif la construction de maquettes d'avions est en gestation.

Pour plus de précisions, retrouvez toutes les actualités de l'association sur notre site Internet :

<https://filsetcordes.fr/>

Association d'Un Point à l'Autre



Notre association vient de reprendre ses activités avec passe sanitaire et masque obligatoires.

On vous fera découvrir toutes sortes de broderie : broderie hardanger, point de croix, points comptés, perles, broderie « diamant », etc.....

Si le cœur vous en dit venez nous rejoindre ! Nous nous réunissons tous les lundis après-midi de 14h à 18h à la Maison des Associations, rue des Félibres à Jumilhac-le-Grand.

Pour vous inscrire, vous pouvez vous adresser à :

Lucette Lagorce : 07 57 78 75 18 (Présidente)

Marie Lise Guigues : 06 52 97 90 70 (Vice-Présidente)

L'Association se fera un plaisir de donner une nouvelle vie aux fils et aux revues de broderie dont nous n'avez plus l'utilité.

La Présidente

Lucette Lagorce

Les Attelages et Cavaliers du Pays de Jumilhac



Les attelages et Cavaliers du Pays de Jumilhac vous présentent tous nos meilleurs vœux pour l'année 2022.

En 2021, l'association a été sollicitée pour quelques manifestations, plan d'eau de Bussière-Galant (15 août), Marché de Noël de St Yrieix ainsi que celui de Lanouaille, promenade en calèche pour les résidents de l'EHPAD de la Juvénie à Payzac.

Notre Assemblée Générale doit se tenir le 22 Janvier et nous établirons avec les adhérents les activités pour cette nouvelle année.

Pour tout renseignement :

Marcel Picot 06/12/51/39/38

Chantal Petiot 06/78/78/24/25

chantal.simonpetiot@outlook.fr

Jumirando

Notre petite mais vaillante association a encore été très active en cette fin d'année 2021.

Au mois de juin 2021, nous avons organisé notre **2^{ème} Rando Sympa** avec 2 parcours de trail, 2 circuits de marche, 2 parcours de VTT et un parcours équestre (cavaliers et calèches). Et malgré l'impossibilité de pouvoir convier les participants à notre désormais célèbre cochon farci à la broche et une mauvaise météo, la fréquentation a été importante.

Durant l'été, nos chemins balisés ont accueilli de très nombreux marcheurs ou vététistes qui nous ont félicités pour l'entretien et le balisage tout neuf.

Cet automne, nous avons refait l'escalier qui descend sur la voie du tacot juste après le village du Rat, et aussi, avec l'aimable autorisation du propriétaire, la Famille Teulet, nous avons construit une passerelle le long du rocher au bord de l'Isle, qui permettra aux randonneurs de passer même si la rivière est haute.

Le 18 décembre, nous avons organisé notre **1^{ère} Rando Sympa de la Pleine Lune**, et là encore, bien que nous n'ayons pas pu déguster la tartiflette maison prévue, pour cause de covid19, nous avons accueilli 312 participants, (ce qui nous a fait chaud au cœur), récompensés par une excellente soupe à l'oignon à mi-parcours et par un vin chaud à l'arrivée.

Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 3 juillet 2022 pour notre **3^{ème} Rando Sympa**, avec cette fois-ci, sangliers farcis à la broche.

JUMIRANDO, discrétion et efficacité pour le bien commun.

Fanfare de Jumilhac

Nous sommes très discrets et pourtant nous existons encore !

L'effectif au grand complet est de 6 musiciens. Très homogène en qualité et suffisamment diversifié au niveau des



instruments, il nous permet d'aborder de nombreux genres musicaux allant du Paso Doble, notre spécialité, aux arrangements de musiques de groupes connus : Queen, Abba, de comédies musicales : Grease, de musiques de film : Game of Thrones, sans oublier la

musique classique : Marche Turque, Rondeau de Purcell...

Nous essayons de répéter de manière très conviviale, une fois par semaine le vendredi à 20h45 et quelquefois le jeudi selon les disponibilités de chacun.

Il va sans dire que notre existence est précaire et que le groupe est à la recherche de nouveaux musiciens, de niveau moyen ou plus. Parlez-en autour de vous ou mieux, venez assister à une répétition.

Le Président : Jean-François Coinaud

Contact : Jean-François Coinaud
Mel : fcoinaud@club-internet.fr
Tel : 06 17 01 67 52

Eezy Blues

Eezy Blues est un groupe de Jumilhac le Grand.

Proposant des reprises en Anglais des années 50s à 70s du Blues, Rock & Soul.

Disponible pour toutes vos animations.

Gavin : 07 83 99 88 48
<http://eezyblues.weebly.com>



Agenda

Quand ?	Quoi ?	Qui ?	Où ?
12 février	Loto	Union Sportive Jumilhacoise	La Pépité
26 février	Concours de Belote	Génération Mouvement	La Pépité
12 mars	Repas	ACCA	La Pépité
19 ou 26 mars	Loto	Génération Mouvement	La Pépité
2 avril	Rencontres	Toujours Jumilhacois	La Pépité
14 mai	Exposition	ACCA	La Pépité
21 mai	Concert	Fils et Cordes	Eglise
11 juin	Journée Mondiale du Tricot	Unissons nos aiguilles	Salle de la Poste
3 juillet	3 ^{ème} Rando Sympa	Jumirando	La Pépité
13 au 15 juillet	Exposition broderie	D'un Point à l'Autre	Maison des associations
14 juillet	Vide Grenier	Fils et Cordes	Place du Château
14 juillet	Concert et feu d'artifice	Mairie	Place du Château
1 ^{er} au 15 août	Exposition peinture	Génération Mouvement	Maison des associations
15 août	Vide Grenier	Fils et Cordes	Place du Château
8 octobre	Salon des loisirs créatifs	Unissons nos aiguilles	La Pépité
15 octobre	Concours de Belote	Génération Mouvement	La Pépité
22 octobre	Loto	Union Sportive Jumilhacoise	La Pépité
6 novembre	Loto	Génération Mouvement	La Pépité
3 décembre	Téléthon	Offroad	La Pépité
10 décembre	Lettre au Père Noël	Unissons nos aiguilles	Salle de la Poste
10 décembre	Marché de Noël	Fils et Cordes	Place du Château

Informations urgence

Urgence Médicale
112

Maison Médicale
Jumilhac-le-Grand
05 53 52 53 05 (jusqu'à 18 heures)

Infirmières
06 56 74 27 55

Pharmacie
05 53 55 30 40

Pompiers
18
Gendarmerie
17

Jumilhac Info : Mairie de Jumilhac-le-Grand
mairie.jumilhac.le.grand@wanadoo.fr
05.53.52.50.20
Site internet : www.jumilhac-le-grand.fr

Ne pas jeter sur la voie publique